



# Bulletin Officiel

N° 5408 Vendredi 28 Juillet 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUEES DU CME

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3

### COMMUNIQUEES DU CME

UNIMED	4
--------	---

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »	5-10
--	------

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A	11-16
-----------------	-------

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1»	17-19
--	-------

#### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

« CIL 2017-1 »	20
« HL 2017-2 »	21

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ELBENE	22
STEQ	23
AE TECH	24

#### RESOLUTIONS POST AGO

STUSID	25-29
ARTES	30-33
SOPAT	34-38

#### RESOLUTIONS POST AGE

SOPAT	39-40
-------	-------

#### COURBE DES TAUX

41

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

42-43

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016  
CITIBANK N.A

COMMUNIQUE DU CMF

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 15 جوان 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد خلود نصر لئممثّل قارّ لشرّكة "أكسيس رأس المال" بمجلس إدارة شرّكة الوساطة بالبورصة BMCE CAPITAL (أكسيس رأس المال للوساطة سابقا). SECURITIES

2017 - AC - 229

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 15 جوان 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد زاهر الجبالي لئمدير عام جديد لشرّكة الوساطة بالبورصة " شرّكة الاستشارة والوساطة المالية " .

2017 - AC - 228

## COMMUNIQUE DU CMF

### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 juillet 2017.**

AVIS DES SOCIETES				
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</b>				
SOCIETE.....				
Siège social : .....				
La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x <sup>ème</sup> trimestre .....				
<b>Indicateurs :</b>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<b>Commentaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bases retenues pour leur élaboration ;</li> <li>- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;</li> <li>- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;</li> <li>- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;</li> <li>- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.</li> </ul>				
<p>Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.</p> <p>La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;</li> <li>- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;</li> <li>- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.</li> </ul> <p>La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;</li> <li>- elle exploite des unités louées auprès de tiers.</li> </ul>				

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Unité de Fabrication de médicaments Unimed**

Siège Social : Zone Industrielle de Kalaa Kébira - 4060 Sousse

La société Unimed informe ses honorables actionnaires, des intermédiaires en bourse et de l'ensemble du public que, l'Assemblée Générale Ordinaire lors de sa réunion du 23 Mai 2017 a décidé la distribution d'un dividende à raison de 0,225 DT par action, distribuables en franchise de retenues à la source.

L'Assemblée générale Ordinaire a décidé la mise en paiement des dividendes le 31/07/2017.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL Subordonné 2017 »

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

**Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.



- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**  
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

**Marché des titres :** Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

## **Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

### ▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

### ▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

### **Période de souscription**

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis d e l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne

**ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-**  
Siège social : 11 Hédi Naira - 1001 Tunis –

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
« AIL 2017-1 »  
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**1. Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 06 juin 2016 a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 30 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 20 juillet 2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «AIL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1<sup>er</sup> août 2017** auprès de la SCIF, Intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **31 août 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 août 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme, et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**3. Caractéristiques des titres émis :**

- **Dénomination de l'Emprunt :** « AIL 2017-1 »
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- Suite -

- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 août 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31 août 2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 août 2022**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 août 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 août 2018**.

- **Taux de rendement actuariel:**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8% l'an.

#### **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2017-01 » est de **3 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à **2,720 années**.

- ✓ **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- Suite -

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF- intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES**

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**«CIL 2017-1»**

BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **CIL 2017-1** » de **20 000 000 dinars** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 dinars**, ouvertes au public le 28 avril 2017, ont été clôturées le **24 juillet 2017**, pour un montant de **21 227 000 dinars**.

**AVIS DE SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 »**

MAC SA, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**HL 2017-2**» de **20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars**, ouvertes au public le **20 avril 2017**, ont été clôturées le **20 juillet 2017**, pour un montant de **25 000 000 DT**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****ELBENE INDUSTRIE SA**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

La Société ELBENE INDUSTRIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Désignations	2ème TRIMESTRE		1 <sup>ER</sup> SEMESTRE		ANNUEL
	2017	2016	2017	2016*	2016
Revenus (en millions de dinars)	29,226	21,519	47,288	42,495	83,150
Production (en millions de litres)	16,353	14,251	31,358	30,791	56,243
Investissements (en millions de dinars)	0,463	1,754	0,833	1,988	2,825
Endettement (en millions de dinars)			70,785	88,405	74,892
à long terme			18%	13%	14%
à court terme			82%	87%	86%

**Chiffres 1<sup>er</sup> semestre 2016 actualisés**

Les chiffres de 2017 sont provisoires et non audités.

**Formules :**

Revenus = ventes HT des produits finis y compris compensation

Production = volume de la production

Endettements = passifs courants + passifs non courants.

**Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs :**

Les indicateurs ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables.

**Commentaires :**

- Sur le 2<sup>ème</sup> trimestre les revenus ont augmenté de 35,8% par rapport à 2016.
- Les revenus du 1er semestre 2016 ont enregistré une hausse de 11,26 % par rapport à ceux de la même période de 2016.
- La production a augmenté de 14,7% sur le 2ème trimestre pour faire face à la demande supplémentaire.
- Le niveau des engagements baisse de 20% malgré le retard dans la libération des créances d'Etat.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT  
-STEQ-**

Siège Social : 8, rue 8601, Z.I Charguia I BP N°746 – 1080 Tunis –

La société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

NATURE DE L'INDICATEUR	UNITE	2ème TRIMESTRE		Du 01/01 au 30/06		EXERCICE
		2017(**)	2016	2017(**)	2016(*)	2016(*)
REVENUS (H.T)	Dinar	10 365 740	10 466 668	22 259 637	21 117 227	43 756 515
COUT D'ACHAT MSES VENDUES (1)	Dinar	7 593 419	8 465 225	16 931 470	16 695 593	34 704 298
CHARGES FINANCIERES (2)	Dinar	2 797 323	1 794 049	3 600 179	2 558 024	3 838 788
PRODUITS FINANCIERS	Dinar	107 995	109 439	107 995	109 439	226 564
TRESORERIE NETTE (3)	Dinar	-2 939 916	328 041	-5 161 018	-2 164 212	-1 721 949
DELAI MOYEN REGL. FOURNISSEURS	Jours	-	-	178	173	54
NOMBRE DE POINTS DE VENTE		-	-	1	1	1
SURFACE TOTALE DE VENTE	m <sup>2</sup>	-	-	1 600	1 600	1 600
MASSE SALARIALE (4)	Dinar	1 019 252	963 131	1 919 403	1 904 363	3 905 333
EFFECTIF MOYEN (5)	Agent	0	-2	132	136	<b>132</b>

N.B : (\*) Les indicateurs semestriels et annuels 2016, à caractère comptable, ont été ajustés en tenant compte des états financiers semestriels certifiés.

(\*\*) Les indicateurs trimestriels et semestriels 2017, à caractère comptable, sont provisoires (en cours de certification).

(1) : Coût des ventes.

(2) : Charges financières = Charges d'intérêts + Pertes de change - Gains de change.

Les provisions pour dépréciation financière des titres de participation, comptabilisées au niveau des charges financières nettes, n'ont pas été prises en compte au niveau de cette rubrique.

(3) : Les chiffres trimestriels représentent la variation entre le début et la fin de la période en question.

(4) : Masse salariale = Charges de personnel - Provisions primes annuelles d'intéressement - Valorisation congés - Assurance Groupe.

(5) : Variation par rapport au trimestre précédent.

**Commentaires & faits saillants:**

- Au terme du premier semestre 2017, le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 22,26 MD contre 21,12 MD réalisés pour la même période en 2016, soit une évolution positive de 5,4%.
- Une évolution positive de la marge de l'ordre de 2% a été réalisée au terme du premier semestre 2017 et ce comparativement à la même période en 2016.

L'évolution des charges financières entre les deux périodes de référence est due principalement à l'augmentation des pertes de change (+1 MD)

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****Société AeETCH**

Siège Social : 29, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

La société AeTECH publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Indicateurs (en Dinars)	2T/2017	2T/2016	Au 30 juin 2017	Au 30 juin 2016	Var	31/12/2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 561 085</b>	<b>3 452 326</b>	<b>6 229 034</b>	<b>6 938 934</b>	<b>-10%</b>	<b>15 869 820</b>
CA DISTRIBUTION	2 020 028	2 814 894	4 437 002	5 785 964	<b>-23%</b>	12 691 535
CA SOLUTIONS	541 058	637 433	1 792 033	1 152 971	<b>55%</b>	2 747 661
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	430 624
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	-	-	-	-	-	-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	142 101	112 392	201 096	204 313	<b>-2%</b>	506 536
<b>CHARGES D'EXPLOITATION HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>3 320 725</b>	<b>3 550 132</b>	<b>7 044 591</b>	<b>6 864 417</b>	<b>3%</b>	<b>15 817 938</b>
DONT CHARGES DE PERSONNEL	565 688	428 713	1 037 026	897 605	<b>16%</b>	1 681 916
DONT AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	343 842	223 538	586 220	473 533	<b>24%</b>	1 217 142
<b>EBITDA</b>	-759 639	-97 806	-815 556	74 517		51 882
<b>Marge d'EBITDA</b>	-30%	-3%	-13%	1%		0,30%

Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale.

Les chiffres au 31/12/2016 sont audités

**Chiffre d'Affaires**

Au terme des six premiers mois de 2017 AeTECH a vu son chiffre d'affaires diminuer de 10% par rapport à la même période en 2016 pour s'établir à 6 229 mTND. Ce chiffre représente 55% des prévisions du dernier business plan.

**Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) d'AeTECH sont passées de 6 864 mTND au 30/06/2016 à 7 045 mTND soit une augmentation de 3%.

Les charges de personnel ont enregistrées une augmentation pour atteindre 1 037 mTND au cours du premier semestre soit une variation de 16% par rapport à la même période en 2016.

**EBITDA**

La marge d'Ebitda s'établit a -13% contre 1% une année auparavant.

**Charges financières**

Les charges financières de AeTECH ont diminué de 2% durant le premier semestre .Elles passent de 204 mTND à 201 mTND.



## بلاغ الشركات

### معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

#### ستوسيد بنك

المقر الاجتماعي : 32، نبع المادي الكراي تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية لسنة 2016 ينشر ستوسيد بنك ما يلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية  
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.  
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

#### 1 . القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

##### اللائحة الأولى

إن الجمعية العامة العادية للمساهمين، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة حول أنشطة "البنك التونسي السعودي" خلال السنة المالية 2016 وعلى القوائم المالية المختومة في 2016/12/31 وعلى تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية للبنك التونسي السعودي (ستوسيد بنك سابقا)، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص لمراقبي الحسابات وعلى القوائم المالية للبنك التونسي السعودي (ستوسيد بنك سابقا) المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016 كما وقع تقديمها من قبل مجلس الإدارة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

##### اللائحة الثانية

إن الجمعية العامة العادية للمساهمين، بعد إطلاعها على القوائم المالية للمجموعة المختومة في 2016/12/31 وعلى تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية للمجموعة للبنك التونسي السعودي (ستوسيد بنك سابقا)، تصادق على القوائم المالية للمجموعة للبنك التونسي السعودي (ستوسيد بنك سابقا) المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016 كما وقع تقديمها من قبل مجلس الإدارة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

- Suite -

### اللائحة الثالثة

تبرئ الجمعية العامة العادية للمساهمين ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تامًا وكاملًا وبدون تحفظ أو شرط في خصوص ممارسة مهامهم في مجلس الإدارة وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

### اللائحة الرابعة

و تقرّر الجمعية العامة العادية للمساهمين تخصيص النتيجة الصافية للسنة المالية 2016 و البالغة 5 339 968,725 على النحو التالي :

- دينار 50 401 917,896 الخسائر المرحلة قبل التخصيص :
- دينار 5 338 968,725 : النتيجة الصافية
- دينار 45 062 949,171 الخسائر المرحلة بعد التخصيص :

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

### اللائحة الخامسة

طبقا للمادة 29 من النظام الأساسي للبنك التونسي السعودي (ستوسيد بنك سابقا)، تقرّر الجمعية العامة تحديد بدل الحضور، بالنسبة للسنة المالية 2016، بمبلغ 6.600 دينار بعد الخصم من الضرائب بالنسبة لكلّ عضو. كما تقرّر الجمعية العامة العادية للمساهمين منح مكافأة بمبلغ 8.000 دينار بعد الخصم من الضرائب لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق واللجنة التنفيذية للقرض ومقرري مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق واللجنة التنفيذية للقرض ولجنة ولجنة المخاطر المخاطر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

### اللائحة السادسة

عملا بأحكام القانون عدد 19 المؤرخ في 2 ماي 2006، تقرّر الجمعية العامة العادية للمساهمين تعيين مكتب حسابات جديد "مكتب الأعمال، التدقيق والإستشارة" أ.س.ب" يمثله السيد زياد خديم الله خلفا لمكتب "العامة للتدقيق والاستشارة" والذي يمثله شهاب الغانمي مراقبا لحسابات البنك التونسي السعودي (ستوسيد بنك سابقا) بالنسبة للسنوات المالية 2017-2018-2019 وتقرّر تعيينه مراقبا للحسابات المجمعّة للسنوات المالية 2017-2018-2019 قابلة للتجديد مرّة واحدة وتحدّد أجرته طبقا للتراتب الجاري بها العمل.

وقد عبّر السيد زياد خديم الله عن قبوله لهذه المهامّ وأمضى هذا المحضر تأكيدا لهذا القبول.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

- Suite -

### اللائحة السابعة

تمدّد الجمعية العامة العادية الترخيص في إصدار قرض أو قروض رقاعية من طرف البنك بمبلغ إجمالي لا يتعدى 50 مليون دينار، لسنة أخرى تنطلق من تاريخ انعقاد الجلسة العادية الحالية إلى تاريخ الجلسة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المحاسبية القادمة. وتفوض الجمعية العامة العادية الصلاحيات لمجلس إدارة البنك التونسي السعودي (ستوسيد بنك سابقا) لتحديد قيمة كلّ إصدار وآلياته وشروطه وذلك طبقا للفصل 331 من مجلة الشركات التجارية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

### اللائحة الثامنة:

تفوض الجمعية العامة العادية كلّ التفوذ والصلاحيات للمدير العام أو الشخص الذي يعينه، للقيام بجميع عمليات الإيداع والنشر التي يقتضها القانون والنظام الأساسي للبنك.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

- Suite -

الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية:

**BILANS COMPARES A FIN DECEMBRE 2016 & 2015**  
(En milliers de Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>déc-16</b>	<b>déc-15</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	16 531	15 358
Créances sur les établissements bancaires	13 574	17 786
Créances sur la clientèle	498 557	477 156
Portefeuille commercial	79 472	104 365
Portefeuille d'investissement	53 331	53 623
Valeurs immobilisées	12 520	10 910
Autres actifs	65 600	61 309
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b><u>739 585</u></b>	<b><u>740 507</u></b>
<b>PASSIF</b>		
Banque Centrale et CCP	95 057	122 043
Dépôts et Avoirs des Etab. Bancaires et Financiers	36 315	30 956
Dépôts de la clientèle	397 397	384 125
Emprunts et ressources spéciales	179	257
Autres passifs	72 411	70 423
<b>Total passif</b>	<b><u>601 359</u></b>	<b><u>607 804</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	100 000	100 000
Réserves	83 290	83 282
Résultats reportés	-45 064	-50 579
Résultat de l'exercice (avant modification comptable)		
Effet de modification comptable		
<b>Total capitaux propres</b>	<b><u>138 226</u></b>	<b><u>132 703</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b><u>739 585</u></b>	<b><u>740 507</u></b>

- Suite -

**3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية**

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonérée disponible	Réserve pour réinvest exonérée	Réserve à régime spécial	Réserve sur fond social	Réserve à régime spécial devenue	Modifications comptables	Autres réserves	Amortissements différés	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Total
<b>Résultat exercice 2015</b>															
Solde au 31/12/2015 avant affectation	100 000 000,000	0	14 320 344,319	12 634 991,889	-	-	15 083 528,625	2 543 323,573	-	- 6 371 552,947	38 700 000,000	- 3 847 543,78	- 32 293 566,369	- 8 066 177,615	132 703 347,697
Affectation des résultats suivant décision de TAGO du 02/11/2016												- 1 468 071,057	- 6 598 106,558	8 066 177,615	-
Dividendes distribués															-
Solde au 31/12/2015 après affectation	100 000 000,000	0	14 320 344,319	12 634 991,889	-	-	15 083 528,625	2 543 323,57	-	- 6 371 552,947	38 700 000,000	- 5 315 614,84	- 38 891 672,93		132 703 347,697
<b>Résultat exercice 2016</b>															
Solde au 31/12/2016 avant affectation	100 000 000,000	0	14 320 344,319	12 634 991,889	-	-	15 083 528,625	2 550 647,501	-	- 6 194 630,134	38 700 000,000	- 5 315 614,84	- 38 891 672,927	5 338 968,725	138 226 563,163
Affectation des résultats suivant décision de TAGO du 24/05/2017												- 2 033 957,521	7 372 926,246	- 5 338 968,725	-
Dividendes distribués															-
Solde au 31/12/2016 après affectation	100 000 000,000	0	14 320 344,319	12 634 991,889	-	-	15 083 528,625	2 550 647,501	-	- 6 194 630,134	38 700 000,000	- 7 349 572,36	- 31 518 746,681		138 226 563,163

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGO**

**Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »**  
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juillet 2017, la société ARTES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :****Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2016 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2016	=	24 942 736 TND
Résultats reportés	=	29 893 392 TND
		<b>54 836 128 TND</b>
Réserves légales	=	NEANT
Réserves spécial de réinvestissement	=	- 10 600 000 TND
Dividendes de l'exercice 2016 (Soit 0,520ND par action)	=	-19 890 000 TND
Le solde à affecter aux résultats reportés	=	<b>24 346 128 TND</b>

- Suite -

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,520 TND par action, soit un montant total de 19 890 000 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du 09/08/2017.*

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième Résolution.**

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et Quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

### **Sixième Résolution.**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2017 aux administrateurs à raison de 5 000 DT par an et par administrateur. Les trois frères MZABI, la société CODEV et la société DALMAS représentée par Mr Moncef MZABI déclarent renoncer aux jetons de présence relatifs à l'année 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **Septième Résolution.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hammadi Mokddadi et de la société Gap Corp FNI-FZLLC représenté par Monsieur Nasser WATAR, pour une période de trois ans soit pour les exercices 2017,2018 et 2019 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité.

### **Huitième Résolution.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de commissariat aux comptes, le cabinet KPMG représenté par Monsieur Moncef Boussannouga Zammouri, pour une période de trois ans soit pour les exercices 2017,2018 et 2019 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**2. Le bilan après affectation du résultat :****Exprimé en Dinars Tunisiens**

	Solde au	
	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
<b><u>Actifs</u></b>		
<b><u>Actifs non courants</u></b>		
<b><u>Actif immobilisé</u></b>		
<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>2 277 787</u>	<u>2 227 947</u>
<u>Amortissements des immobilisations incorporelles</u>	<u>-1 916 083</u>	<u>-1 851 555</u>
	<u>361 704</u>	<u>376 392</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>11 845 691</u>	<u>11 461 175</u>
<u>Amortissements des immobilisations corporelles</u>	<u>-7 478 257</u>	<u>-7 165 308</u>
	<u>4 367 434</u>	<u>4 295 867</u>
<u>Immobilisations financières</u>	<u>23 219 716</u>	<u>17 004 254</u>
<b><u>Total des actifs immobilisés</u></b>	<u>27 948 854</u>	<u>21 676 513</u>
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>	<u>27 948 854</u>	<u>21 676 513</u>
<b><u>Actifs courants</u></b>		
<u>Stocks</u>	<u>42 062 170</u>	<u>22 501 153</u>
<u>Clients et comptes rattachés</u>	<u>16 541 610</u>	<u>10 786 455</u>
<u>Provisions sur comptes clients</u>	<u>-1 153 661</u>	<u>-1 109 206</u>
	<u>15 387 949</u>	<u>9 677 248</u>
<u>Autres actifs courants</u>	<u>4 797 528</u>	<u>2 938 490</u>
<u>Provisions sur autres actifs courants</u>	<u>-2 000</u>	<u>-2 000</u>
	<u>4 795 528</u>	<u>2 936 490</u>
<u>Placements et autres actifs financiers</u>	<u>91 669 578</u>	<u>109 200 000</u>
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>10 467 600</u>	<u>4 135 335</u>
<b><u>Total des actifs courants</u></b>	<u>164 382 825</u>	<u>148 450 227</u>
<b><u>Total des actifs</u></b>	<u>192 331 679</u>	<u>170 126 740</u>



- Suite -

Exprimé en Dinars Tunisiens

	<u>Solde au</u>	
	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
<b><u>Capitaux propres et passifs</u></b>		
<u>Capitaux propres</u>		
Capital social	<u>38 250 000</u>	<u>38 250 000</u>
Réserves	<u>21 200 067</u>	<u>10 600 067</u>
Résultats reportés	<u>24 346 129</u>	<u>29 893 393</u>
<b><u>Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice</u></b>	<b><u>83 796 195</u></b>	<b><u>78 743 459</u></b>
<u>Passifs</u>		
<b><u>Passifs non courants</u></b>		
Emprunts	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
Provisions pour risques et charges	<u>350 000</u>	<u>350 000</u>
Total des passifs non courants	<u>390 000</u>	<u>390 000</u>
-		
<b><u>Passifs courants</u></b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>83 506 080</u>	<u>67 266 930</u>
Autres passifs courants	<u>24 639 308</u>	<u>23 726 351</u>
Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>95</u>	<u>0</u>
<b><u>Total des passifs courants</u></b>	<b><u>108 145 483</u></b>	<b><u>90 993 281</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>	<b><u>108 535 483</u></b>	<b><u>91 383 281</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>	<b><u>192 331 679</u></b>	<b><u>170 126 740</u></b>

**1. L'état d'évolution des capitaux propres :**

L'état d'évolution des capitaux propres							
Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. Exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation au 31/12/2016	38 250 000	3 825 000	6 715 473	59 594	29 893 393	24 942 736	103 686 196
<b>Affectation du résultat 2016 ( PV AGO 24/07/2017 )</b>							
- Résultats reportés	-	-	-	-	24 942 736	(24 942 736)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(19 890 000)	-	(19 890 000)
-Reserve speciale de reinvestissement			10 600 000		(10 600 000)		
<b>Capitaux propres au 31/12/2016</b>	<b>38 250 000</b>	<b>3 825 000</b>	<b>17 315 473</b>	<b>59 594</b>	<b>24 346 129</b>	<b>-</b>	<b>83 796 196</b>

**AVIS DE SOCIETES**

**Informations Post AGO**

**Société de Production Agricole Teboulba**  
**« SOPAT »**  
Siege social : Avenue de 23 Janvier BP19 –Teboulba

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 juillet 2017, la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Les résolutions adoptées :**

**1ère RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 et présentation par le commissaire aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2016, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

**2ème RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve les états financiers de l'exercice 2016, faisant apparaître un déficit de 6 787 457 dinars, tels qu'ils ont été présentés.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

**3ème RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration et en application des dispositions légales et statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 soit un déficit de 6 787 457 Dinars en « Résultat Reporté »

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

**4ème RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des autorisations du Conseil d'Administration des conventions visées par le Code des Sociétés Commerciales et entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve sans aucune réserve lesdites conventions.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

**5ème RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2016.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

**6ème RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour une période de Trois (03) exercices qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019 :

- ✓ Monsieur Kamel BELKHIRIA.
- ✓ La Société « GALLIUS »
- ✓ La Société « MEDIGRAIN »
- ✓ La Société « Les Minoteries des centre et Sahel Réunies » MCSR ».
- ✓ La Société « Les Aliments Composés du Nord » ACN
- ✓ Monsieur Abdelaziz BEN YOUSSEF

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

- Suite -

**7ème RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Monsieur Ammar AMRI, domicilié au Cléopâtre Center n°A2.12, le centre Urbain Nord -Tunis, en qualité du Commissaire aux Comptes de la Société et ce pour une période de Trois (03) exercices qui s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**8ème RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

- Suite -**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable****BILAN**  
**(exprimé en dinars)**

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	<b>3</b>	774 105	773 684
Amortissements		(500 969)	(461 973)
Immobilisations corporelles	<b>3</b>	40 221 339	38 470 032
Amortissements		(26 618 206)	(24 800 490)
Immobilisations financières	<b>4</b>	3 134 360	3 129 455
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>17 010 629</b>	<b>17 110 708</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>17 010 629</b>	<b>17 110 708</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		8 685 527	9 714 595
Provisions		(261 251)	
	<b>5</b>	<b>8 424 276</b>	
Clients et comptes rattachés		21 272 214	23 065 810
Provisions		(8 588 320)	(8 307 109)
	<b>6</b>	<b>12 683 895</b>	<b>14 758 701</b>
Autres Actifs Courants	<b>7</b>	6 725 976	6 849 477
Provisions	<b>8</b>	(3 367 154)	(3 112 437)
		<b>3 358 822</b>	<b>3 737 040</b>
Placements et autres actifs financiers		621 697	621 697
Provisions		(57 073)	(57 073)
	<b>9</b>	<b>564 624</b>	<b>564 624</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>10</b>	3 257 719	22 228
<b>Total des actifs courants</b>		<b>28 289 335</b>	<b>28 797 187</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>45 299 964</b>	<b>45 907 896</b>

- Suite -**BILAN**(exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		21 941 250	12 993 750
Capital social souscrit non appelé		(2 812 500)	
Réserves		12 589 109	5 141 609
Autres capitaux propres		109 979	29 772
Résultats reportés		(31 092 051)	(24 304 594)
Modifications comptables	<b>11</b>	(3 641 848)	(3 641 848)
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>12</b>	<b>(2 906 062)</b>	<b>(9 781 311)</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>13</b>	4 195 344	5 970 361
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 195 344</b>	<b>5 970 361</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>14</b>	19 556 216	21 139 955
Autres passifs courants	<b>15</b>	5 638 225	6 982 707
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>16</b>	18 816 241	21 596 185
<b>Total des passifs courants</b>		<b>44 010 681</b>	<b>49 718 847</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>48 206 026</b>	<b>55 689 207</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>45 299 964</b>	<b>45 907 896</b>

- Suite -**III - L'état d'évolution des capitaux propres.**

	Capital social	Capital social non appelé	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investis.	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	21 941 250	(2 812 500)	742 639	11 570 380	109 979	276 090	(24 304 594)	(3 641 848)	(6 787 457)	(2 906 062)
Réserve légale										
Dividende										
Résultats reportés							(6 787 457)		6 787 457	
Augmentation de capital										
<b>Capitaux propres après affectation</b>	21 941 250	(2 812 500)	742 639	11 570 380	109 979	276 090	(31 092 051)	(3 641 848)		(2 906 062)

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGE**

**Société de Production Agricole Teboulba  
« SOPAT »**

Siege social : Avenue de 23 Janvier BP19 –Teboulba

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juillet 2017, la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » publie ci- dessous les résolutions adoptées :

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, décide de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) Dinars** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) Actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille ( **1 480 000)Dinars** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>5 920 000</b>	<b>5 920 000</b>	<b>1 480 000</b>	<b>7 400 000</b>

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le rapport du conseil d'Administration et celui du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription sans aucune restriction ni réserve.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les actionnaires auxquels la présente augmentation leur ont été réservée, disposeront d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de cette décision et de la

- Suite -

notice d'information, pour souscrire à ladite augmentation. Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et totalement libérées.

Les fonds provenant des souscriptions en numéraire seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès d'une Banque à cet effet.

La banque domiciliataire établira une attestation conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

***Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité***

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire à l'effet de recueillir les souscriptions et les versements, d'effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, de procéder à l'accomplissement des formalités légales, notamment la déclaration de souscription et de versement, le dépôt au greffe du tribunal et les publications nécessaires et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes décisions, rendre effective l'augmentation du capital et en constater la réalisation définitive.

***Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier corrélativement l'article 6 des statuts, ainsi qu'il suit :

**« Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de Vingt Sept Millions Huit Cent Soixante et Un Mille Deux Cent Cinquante **(27.861.250) Dinars** Tunisiens, divisé en Vingt Sept Millions Huit Cent Soixante et Un Mille Deux Cent Cinquante **(27.861.250) Actions** nominatives de **Un (1) Dinar** Tunisien chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées. »

***Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire en vue de l'accomplissement de toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

***Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité***



## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 28 JUILLET 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,161%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,219%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,278%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,336%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,363%	999,370
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,395%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,453%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,687%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,819%	996,121
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,887%	924,632
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,992%	992,244
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,381%	979,466
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,663%	966,988
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,768%	968,987
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,943%		968,626
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,054%	959,696
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,093%	991,974
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,136%	936,730
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,248%	942,821
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,277%	940,359
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,331%	935,065
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,373%	930,808
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,414%	926,870
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,734%		911,548
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,776%	904,951
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,808%	919,487
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,882%	916,030
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,182%		942,200

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,228	168,246		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,683	113,696		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,347	97,357		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,989	14,991		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,467	109,480		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,539	1,540		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,846	107,912		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,958	40,962		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,452	55,457		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,976	117,073		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	112,590	112,714		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,491	139,491		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,728	518,729		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,862	119,998		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,458	130,668		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	139,448	139,688		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	121,828	122,152		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,546	106,605		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	152,777	153,275		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,402	93,610		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,656	98,675		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,385	150,499		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,385	132,555		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,299	102,525		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,377	103,438		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,148	21,187		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 285,943	2 284,109		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	121,327	119,532		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,208	151,284		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	167,193	165,639		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	17,044	16,879		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 321,564	5 323,778		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 297,223	5 294,763		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,638	2,621		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,285	2,272		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,240	1,225		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,108	1,106		
40 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,120	1,117		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,123	1,117		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	118,586	117,660		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,127	119,188		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,372	10,307		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,531	106,542
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,629	101,638
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,528	103,538
49 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,718	100,729
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,319	102,332
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,541	105,551
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,837	102,849
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,361	100,370
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,510	102,516
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,671	100,680
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,510	102,522
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,879	101,889
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,027	105,040
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,455	103,465
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,480	102,489
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,072	101,082
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV		16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,714	102,723
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,956	100,698
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,249	102,260
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,851	103,860
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,090	101,103
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,288	101,299
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,824	103,834
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,962	100,971

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,441	10,442
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,979	101,991
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,290	102,302
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,392	103,402
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,257	10,258
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,956	58,085
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,057	101,133
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,327	17,338
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	288,880	289,217
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,364	29,401
82	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 314,634	2 319,732
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,367	71,417
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,241	54,252
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,191	105,246
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,066	91,102
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,755	10,761
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,458	11,462
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,196	14,224
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,612	12,651
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,660	13,678
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,026	12,041
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	145,853	146,039
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	139,854	139,918
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,205	9,222
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,001	101,901
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	83,452	83,664
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	85,561	85,805
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,277	97,384
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,645	98,827
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,083	96,258
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,306	10,327
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	106,631	104,858
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,971	146,517
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,814	105,362
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	105,403	104,748
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	208,461	206,803
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	186,944	186,074
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,294	156,941
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,922	22,759
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,878	144,208
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	126,460	124,912
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 197,786	9 225,793
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,818	82,877
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	997,698	990,903
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5635,080	5592,554
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5065,713	5047,156
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,057	100,120
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,357	112,394
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 924,905	10 786,780

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.org.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411



96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**CITIBANK N.A**

**Branche onshore**

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.  
Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.



**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
<b>ACTIF</b>			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	46.565	54.733
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	306.013	217.886
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	68.295	85.969
AC5: Portefeuille d'investissement	V.4	25	25
AC4: Portefeuille titres commercial	V.5	35.453	57.269
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	86	138
AC7: Autres actifs	V.7	8.161	11.997
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>465.598</b>	<b>428.018</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1: Banque Centrale, CCP	VI.1	0	1.830
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	40.988	7.966
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	381.056	371.249
PA5: Autres passifs	VI.4	13.389	15.054
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>435.433</b>	<b>396.100</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		5.165	6.918
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	VII	<b>30.165</b>	<b>31.918</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>465.598</b>	<b>428.018</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	20.967	10.123
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	10.056	23.400
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>31.023</b>	<b>33.523</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	71.726	66.406
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>71.726</b>	<b>66.406</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	287.382	213.944
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>287.382</b>	<b>213.944</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		15.048	11.867
PR2: Commissions (en produits)		1.545	1.390
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		5.226	12.778
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.1</i>	<b>21.819</b>	<b>26.035</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		4.129	4.389
CH2 : Commissions encourus		0	103
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.2</i>	<b>4.129</b>	<b>4.492</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>17.690</b>	<b>21.543</b>
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	375	(1.293)
PR7: Autres produits d'exploitation		30	0
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.166)	(4.742)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(3.318)	(3.987)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(298)	(30)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10.313</b>	<b>11.491</b>
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		51	(10)
CH11: Impôt sur les bénéfices		4.198	4.583
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>6.064</b>	<b>6.918</b>
CP11 : Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		(899)	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>5.165</b>	<b>6.918</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		30.797	23.564
Charges d'exploitation bancaire décaissées		2.861	(4.317)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		175	798
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		7.196	-
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		58.952	51.719
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(2.393)	(3.806)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(5.078)	(1.879)
Titres de transaction		(35.000)	(55.152)
Impôt sur les bénéfices		(5.100)	(5.193)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<i>XI</i>	<b>52.410</b>	<b>5.734</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(22)	(99)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>(22)</b>	<b>(99)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(6.918)	(6.334)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>(6.918)</b>	<b>(6.334)</b>
Incidence des variations des taux de change		(26)	(10)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		45.444	(709)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		267.593	268.302
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<i>XI</i>	<b>313.001</b>	<b>267.593</b>

# ***Notes aux états financiers***

## **NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

## **NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2016 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

### **III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

#### **III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2016 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2016. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2016 font partie intégrante de ce résultat.

#### **III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

## **III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

### **III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2016 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2015 mais qui se rapportent à l'exercice 2016 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2016.

### **III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:**

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2016 sont les suivants :

- 36% pour la branche Onshore;
- 64% pour la branche Offshore.

## **III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:**

### **III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;

- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

### **III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

### **III.4 REGLES D'ÉVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

### **III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVISES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2016.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

### **NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

### **NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

#### **V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 9.168 mD au 31 décembre 2016 par rapport au 31 décembre 2015 soit -15%.

Cette Baisse est due essentiellement à la diminution de nos avoirs auprès de la BCT de 10.456 mD. Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>
	<b><u>en mD</u></b>	<b><u>en mD</u></b>
Caisse en Dinars	455	525
Caisse en Devises	22	4
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	43.748	54.204
Chèques Postaux	2.340	0
Intérêts à recevoir	0	0
<b><u>Total</u></b>	<b><u>46.565</u></b>	<b><u>54.733</u></b>

#### **V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2016 une augmentation de 88.127 mD par rapport à fin 2015, soit une augmentation de +40%.

Ceci est dû principalement à la hausse des créances sur les établissements bancaires correspondants de 96.957 mD et à la diminution des placements auprès de la banque centrale en Dinars de 11.000 mD.



	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>
Banque Centrale de Tunisie (placements en Dinars)	0	11.000
Placements en Dinars	213.000	128.007
Comptes Banques non-résidentes	31.420	19.488
Comptes Banques résidentes	33	0
Organismes Financiers	61.000	58.750
Créances rattachées	560	641
<b><u>Total</u></b>	<b><u>306.013</u></b>	<b><u>217.886</u></b>

L'augmentation des créances sur les établissements bancaires correspondants est détaillée comme suit :

- Augmentation des avoirs auprès des banques non résidentes de 11.932 mD.
- Augmentation des prêts au jour au jour et à terme aux banques de dépôts en Dinars de 84.993 mD.
- Augmentation des avoirs auprès des banques non résidentes de 33 mD.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la Durée résiduelle au 31/12/2016 est comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3</u></b> <b><u>mois</u></b>	<b><u>3 mois à 1</u></b> <b><u>an</u></b>	<b><u>1 an à 5</u></b> <b><u>ans</u></b>	<b><u>Plus de</u></b> <b><u>5 ans</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Avoirs en Devises chez les Correspondants non-résidents	31.420	0	0	0	31.420
Avoirs en Dinars chez les Correspondants résidents	33	0	0	0	33
Prêts au jour au jour et à terme en Dinars aux banques	213.000	0	0	0	213.000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	36.700	24.300	0	0	61.000
Créances rattachées	488	72	0	0	560
<b><u>Total</u></b>	<b><u>281.641</u></b>	<b><u>24.372</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>306.013</u></b>

Les Créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 Décembre 2016 :

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>
Créances rattachées sur prêts sur marche monétaire	48	16
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	512	625
<b><u>Total</u></b>	<b><u>560</u></b>	<b><u>641</u></b>

### V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

	<b><u>31.12.2016</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>
	<b>en mD</b>	<b>en mD</b>
Comptes courants débiteurs	7.795	28.344
Crédits à la clientèle	59.970	57.435
Créances douteuses	0	1.719
Créances rattachées	530	191
Provisions	0	(1.719)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>68.295</u></b>	<b><u>85.970</u></b>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une diminution de 17.675 mD par rapport à fin 2015, soit une baisse de l'ordre de 21%.

Cette variation est expliquée par :

- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 20.549 mD soit 73% ;
- La hausse des crédits à la clientèle de 2.535 mD soit 4% ;
- La baisse des créances douteuses et des provisions correspondantes de 1.719 mD suite à leur radiation ; et
- La hausse des créances rattachées de 339 mD.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

	<b><u>Jusqu'à</u></b>	<b><u>3 mois</u></b>	<b><u>1 an à</u></b>	<b><u>Plus de</u></b>	<b><u>Total</u></b>
	<b><u>3 mois</u></b>	<b><u>à 1 an</u></b>	<b><u>5 ans</u></b>	<b><u>5 ans</u></b>	
Comptes courants débiteurs	7.795	0	0	0	7.795
Concours à la clientèle	54.156	5.814	0	0	59.970
Créances rattachées	454	76	0	0	530
<b><u>Total</u></b>	<b><u>62.405</u></b>	<b><u>5.89</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>68.295</u></b>

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 0 mD soit une baisse de 1.719 mD par rapport au 31 décembre 2015 suite à la radiation des créances douteuses et litigieuses pour le même montant. Les provisions ont été constituées conformément aux règles prudentielles énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler qu'il n'existe aucune créance classée à la date du 31 décembre 2016.

#### V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Le solde du portefeuille titre commercial au 31 Décembre 2016 est de 36.453 mD. Il est ventilé comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>
Titre de Placement	35.000	55.000
Décote/prime	325	(81)
Créances rattachées	1.128	2.350
	<b><u>36.453</u></b>	<b><u>55.269</u></b>

#### V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

#### V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2016 une diminution en volume de l'ordre de 52 mD par rapport à l'exercice 2015, soit une baisse de 38%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b>743</b>	<b>755</b>
Acquisitions	0	24
Cessions	22	36
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b><u>721</u></b>	<b><u>743</u></b>
Amortissements cumulés	635	605
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b><u>86</u></b>	<b><u>138</u></b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 22 mD et qui est passée de 755 mD à fin décembre 2015 à 743 mD à fin décembre 2016.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une hausse de 30 mD par rapport au 31 décembre 2015 .

Les Mouvements de L'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2015	Achats en 2016	Sorties en 2016	Valeur brute à fin 2016	Amts cumulés fin 2015	Dotation 2016	Amts immo en sorties	Amts cumulés fin 2016	VCN à fin 2016
Immobilisations Incorporelles	150	0	0	150	141	9	0	150	0
Terrain	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations et Aménagements	16	0	0	16	11	0	0	11	5
Matériel de transport	106	0	22	84	30	10	22	44	40
Matériel et mobilier	471	0	0	471	421	33	0	430	41
<b>Total</b>	<b>743</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>721</b>	<b>605</b>	<b>52</b>	<b>22</b>	<b>635</b>	<b>86</b>

#### V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 11.998 mD au 31 décembre 2015 à 8.161 mD au 31 décembre 2016, enregistrant ainsi une baisse de 3.836 mD, soit -32%. Cette diminution provient principalement de :

- La baisse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2016 de 4.978 mD ;
- La baisse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 234 mD ;
- La hausse des acomptes provisionnels 308 mD ;
- La hausse des charges constatées d'avance de 22 mD ;
- La hausse de l'encours des prêts accordés au personnel de 14 mD ;
- La hausse des dépôts et cautionnements de 1.060 mD ; et
- La baisse des autres frais et taxes à récupérer de 28 MD.

**NOTE VI:        NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:**

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes:

**VI.1    PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:**

Ce poste a connu une baisse en valeur de l'ordre de 1.830 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2015 soit -100%.

**VI.2    PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS  
BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2016 une hausse de l'ordre de 33.022 mD par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 415%. Cette augmentation provient de l'effet compensé :

- De la hausse des dépôts des établissements bancaires de 35.186 mD soit 916% ;
- De la baisse des dépôts des organismes financiers 2.164 mD soit +1% ;

La hausse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 35.186 mD est due essentiellement à:

- L'augmentation des avoirs des correspondants non-résidents de 35.219 mD ; et
- La diminution des avoirs des correspondants résidents de 33 mD.

**VI.3    PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :**

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2016 une augmentation de l'ordre de 9.808 mD par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 3%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>Variation</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>Variation</u></b> <b><u>en %</u></b>
Comptes à vue	246.295	301.053	54.758	-18%
Comptes à échéances	0	20.000	-20.000	-100%
Certificats de dépôts	68.000	20.000	48.000	240%
Autres dépôts et avoirs	66.727	29.957	36.770	123%
Dettes rattachées	34	238	-204	-86%
<b><u>Dépôts et avoirs de la</u></b> <b><u>clientèle</u></b>	<b><u>381.056</u></b>	<b><u>371.248</u></b>	<b><u>9.808</u></b>	<b><u>3%</u></b>

Les comptes à échéances concernent des contrats de comptes à terme pour 20.000 mD.

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3 mois</u></b>	<b><u>3 mois à 1 an</u></b>	<b><u>1 an à 5 ans</u></b>	<b><u>Plus de 5 ans</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Comptes à vue	246.295	0	0	0	246.295
Comptes à échéance	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts	68.000	0	0	0	68.000
Autres dépôts et avoirs	66.727	0	0	0	66.727
Dettes rattachées	34	0	0	0	34
<b><u>Total</u></b>	<b><u>381.056</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>381.056</u></b>

#### **VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :**

Le total de ce poste est passé de 15.054 mD au 31 décembre 2015 à 13.389 mD au 31 décembre 2016 enregistrant ainsi une baisse de 1.665 mD, soit 11%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La baisse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 2.267 mD (Il s'agit essentiellement de la baisse des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation pour 3.397 mD et la hausse des charges à payer pour 1.630 mD) ;
- La hausse du passif d'impôt de 601 mD.

#### **NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:**

Le total des capitaux propres a enregistré une baisse de 1.751 mD et qui est due à l'affectation (transfert au siège) du résultat de l'exercice 2015 pour le montant de 6.918 mD et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2016 de 5.165 mD.

#### **NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 317.344 mD au 31 décembre 2016 contre 540.008 mD au 31 décembre 2015.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2016 comme suit:

	<b><u>31.12.2016 en mD</u></b>
TUNISIE LEASING	8.169
ARAB TUNISIAN LEASE	221.024
HANNIBAL LEASE	87.931
UBCI LEASING	14
TUNISIE FACTORING	206
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>317.344</u></b>

**NOTE IX:    NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

**IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES  
DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 5.330 mD ; et
- Cautions diverses 15.637 mD.

**IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 10.056 mD.

**IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2014 à 71.726 mD.

**IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 213.944 mD au 31 décembre 2015 à 287.383 mD à la date de clôture de l'exercice 2016 réalisant ainsi une hausse de 73.439 soit 34% mD. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

**NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

**X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 26.035 mD à 21.819 mD entre 2015 et 2016 enregistrant ainsi une baisse de 4.216 mD ou -16%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 3.181 mD due essentiellement à :
  - o L'augmentation des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.296 mD soit 53%;
  - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 568 mD soit 9%; et
  - o L'augmentation des autres intérêts et revenus assimilés de 317 mD due à l'augmentation des revenus sur les opérations avec la banque centrale soit 33%.
  
- L'augmentation des commissions (en produits) de 155 mD soit 11%. Cette diminution est ventilée comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Opérations liées aux moyens de paiement	612	625	(13)	(2)%
Opérations de change et de commerce extérieur	705	568	137	24%
Autres commissions	228	197	31	16%
<b>Total</b>	<b><u>1.545</u></b>	<b><u>1.390</u></b>	<b><u>155</u></b>	<b><u>11%</u></b>

- La diminution enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 7.552 mD soit de -59% entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016. Cette section se constitue comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Gains nets sur opérations de change	3.477	9.551	(6.074)	(64)%
Gains nets sur titres de placement	1.647	3.051	(1.404)	(46)%
Reprise sur décote - titres de placement	102	176	(74)	(42)%
<b>Total</b>	<b><u>5.226</u></b>	<b><u>12.778</u></b>	<b><u>(7.552)</u></b>	<b><u>(59)%</u></b>

**X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:**

La valeur de cette rubrique a connu en 2016 une baisse de 363 mD ou -8% en passant de 4.492 mD à fin 2015 à 4.129 mD à fin 2016.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :



- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 260 mD soit -6%; et
- La diminution des commissions encourues de 103 soit -100%.

**X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
	<b>en Md</b>	<b>en mD</b>
Dotations aux provisions nettes	566	1.293
Autres pertes	0	0
<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>1.293</b>

Le solde de 2016 reflète la constatation des provisions pour risques et charges pour l'exercice 2016.

**X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 4.166 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel pour 3.511 mD;
- Charges sociales pour 583 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 72 mD.

**X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 3.318 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 2.341 mD ; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 977 mD.

**NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 267.593 mD au 31 décembre 2015 à 313.001 mD au 31 décembre 2016. Cette variation est imputable aux flux positifs de

trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de +52.410 mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -22 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de - 6.918 mD. Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Au 31 décembre 2016, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	<b>31.12.2016 en mD</b>	<b>31.12.2015 en mD</b>	<b>Variation en mD</b>
<b><i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i></b>	<b>46.565</b>	<b>54.732</b>	<b>(8.167)</b>
Caisse	477	529	(52)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	43.748	54.204	(10.456)
CCP	2.340	0	2.340
<b><i>Etablissements bancaires-Actif</i></b>	<b>306.013</b>	<b>217.245</b>	<b>88.768</b>
Correspondants débiteurs	245.013	147.495	97.518
Placements	0	11.000	(11.000)
Organismes financiers spécialisées	61.000	58.750	2.250
<b>Liquidités et équivalents de liquidités - Actif (a)</b>	<b>352.578</b>	<b>271.977</b>	<b>80.601</b>
<b><i>Banque Centrale, CCP</i></b>	<b>0</b>	<b>543</b>	<b>(543)</b>
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	0	543	(543)
<b><i>Etablissements bancaires -Passif</i></b>	<b>39.577</b>	<b>3.842</b>	<b>35.735</b>
Correspondants créditeurs	39.577	3.842	35.735
<b>Liquidités et équivalents de liquidités - Passif (b)</b>	<b>39.577</b>	<b>4.385</b>	<b>35.192</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)</b>	<b>313.001</b>	<b>267.592</b>	<b>45.409</b>

**NOTE XII:    INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2016 des charges pour un montant global de 25 mD, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec se présentent au 31 décembre 2015 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 17 7663 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA: 1 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 56 Md ;

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2016 sont les suivants :

- 36 % pour la branche onshore;
- 64 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2016 à 9.474 mD.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank Bahrain à 287.382 mD à la date de clôture de l'exercice 2016.

## ***Rapport d'audit sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 30.165 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5.165mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la

direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

### **Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Tunis, le 29 juin 2017

Conseil Audit Formation

Abderahmen FENDRI

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI